

APPEL A SOUSCRIPTION

Ils ont besoin de nous

Nous avons besoin de vous

Santé, économie de nos territoires, urgence climatique, autant de sujets qui poussent les consciences vers une alimentation saine et locale. En réponse, chaque jour, de nouvelles vocations, des projets de réorientations professionnelles et des initiatives d'associations naissent dans le but de produire ce nouveau modèle.

Oui, seulement voilà... **Trouver des terres, acquérir de l'expérience, se faire un réseau, sont autant de défis importants à relever, plus encore pour celles et ceux qui ne sont pas issus des métiers de la terre.** Nous mettons donc depuis 2018 nos expériences et notre savoir-faire en commun afin de proposer un dispositif d'accompagnement adapté aux nouveaux paysans.

La CIAP

La CIAP est une Coopérative d'Activité et d'Emploi en statuts SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Elle réunit des acteurs de différents horizons (structures associatives, collectivités, paysans, citoyens).

Nous mettons tout en œuvre pour faciliter les installations et les transmissions en agriculture paysanne, et par là-même contribuer au renouvellement des générations agricoles de notre territoire.

L'objectif de notre appel

C'est grâce aux souscriptions et à l'intérêt de plus de 50 personnes que nous avons pu lancer la CIAP en Juin 2018. Les résultats sont d'ores et déjà très encourageants et révèlent toute la nécessité de nos actions. **Notre coopérative n'a pas pour vocation de vivre grâce aux souscriptions, néanmoins, à son stade de développement actuel, nous venons porter à nouveau votre attention sur cet outil exceptionnel qui naît sur votre territoire, et faire appel à votre soutien.** Car c'est maintenant que la CIAP a besoin d'un deuxième élan pour pérenniser son existence et atteindre ses objectifs de 2021. Rejoignez-nous et prenez part à une initiative utile pour votre territoire et votre alimentation.

Nos Actions

Nous animons des dispositifs innovants et évolutifs de pré-installation agricole.

Le portage

Le Portage d'activité : permet de démarrer légalement son activité avec un outil de travail adapté tout en maintenant le droit à la Dotation Jeune Agriculteur. La CIAP devient « l'exploitant ». La CIAP peut investir seule ou avec eux dans l'outil de travail, jusqu'à ce que « les entrepreneurs à l'essai » volent de leurs propres ailes.

En 2021, la CIAP porte l'activité de 9 porteurs de projets .

Parmi eux :

- ◇ Aurélie Houbre et Philippe Pavageau : apiculture bio à Mérigny (36).

L'abeille et la Bête ([Site Web](#), [Interview](#))

- ◇ Julie de Feraudy : maraîchage biologique , à Montoire sur Loire, et Emilie Guillon, Ferme d'Alberte, pâtes alimentaires en agriculture bio aux Essarts (41)

Panier du Loir ([Site Web](#))

- ◇ Raphaël Trigano et Anaïs Bigard : maraîchage biologique à Ardenais (18). ([Article](#))

Et prochainement : reprise d'une ferme d'élevage à Eguzon Chantôme (36), avec création de trois ateliers, passage en bio et vente directe et création d'une champignonnière bio à Argenton sur Creuse(36).



Les paysans créatifs

Le Stage Paysan Créatif : est formation de 12 mois, pour 15 porteurs de projet de Région Centre, mêlant 18 jours de formation, des stages en exploitation, un accompagnement personnalisé et le tutorat par un professionnel du territoire.

De 2017 à 2020, ce sont 62 porteurs de projet qui sont passés par le SPC, dont :

- ◇ 32 se sont installés, 5 avec la DJA
- ◇ 9 sont en cours d'installation
- ◇ Les autres sont salariés ou en formation

Parmi eux :

- ◇ Tania Sheflan : maraîchage bio à Arthon ([Article](#))
- ◇ Aline Lorilloux : poules pondeuses bio à Jeu-les-bois ([Page Facebook](#))
- ◇ Olivier Morin : volailles de chair bio à Obterre ([Article](#))
- ◇ Et beaucoup d'autres ...



Pourquoi nous rejoindre ?

Que vous soyez paysan, porteur de projet agricole, élu, ou simple consommateur, vous pouvez contribuer au renouvellement des générations agricoles de votre territoire.

Les projets que nous accompagnons ont tous vocation à alimenter les circuits locaux, à réduire l'impact environnemental des activités agricoles et à cultiver le lien social entre producteurs et consommateurs.

En soutenant la CIAP, vous aidez de futurs paysans à acquérir une expérience précieuse avant de se lancer, à se forger un réseau solide qui les soutiendra tout au long de leur activité, à accéder à l'emprunt bancaire, etc...

La CIAP vous permet également, que vous soyez paysans, citoyens, élus, associations de consommateurs, de rejoindre un groupe d'appui local, et de prendre part à notre engagement auprès des jeunes paysans en cours d'installation sur votre territoire.



Comment prendre des parts ?

Si vous êtes intéressés, rejoignez-nous en prenant des parts dans la catégorie qui vous concerne.

Vous pourrez participer aux réflexions de votre catégorie (avec un droit de vote à l'AG), être acteur de ce projet innovant et vous pourrez suivre et accompagner des installations ou des transmissions près de chez vous.

La part est à 50 € et le nombre de parts diffère selon votre catégorie (citoyen, association, collectivité...).

IL SUFFIT DE :

- ◇ Remplir le bulletin de souscription ci-joint en 2 exemplaires. Cocher la bonne catégorie.
- ◇ Signer et joindre à ces bulletins, le chèque libellé à la CIAP CVL.
- ◇ Envoyer le tout par courrier à la CIAP CVL - 87 A route de Château Renault 41000 - BLOIS.

Membres fondateurs de la Coopérative



Centre-Val de Loire



Confédération Paysanne



Crédits photographie : ARDEAR CVL